

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Décision modificative
(DM) n°4 du budget
PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,
Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric
BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK
Hélène BOUDON

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°45 du conseil municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget principal 2023 ;
- **Vu** la délibération n°14 du conseil municipal du 25 avril 2023, approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°4 du conseil municipal du 16 mai 2023, approuvant la décision modificative n°2 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°17 du conseil municipal du 20 septembre 2023, approuvant la décision modificative n°3 du budget principal ;

Les principales opérations de cette décision modificative sont les suivantes :

- **Considérant** qu'en fonctionnement, compte tenu des besoins pour le service informatique de réabonder le chapitre 011, il est nécessaire de prévoir une diminution au chapitre 65 d'un montant de - 7 700,00 euros et une augmentation des crédits budgétaires du chapitre 011 pour un montant de 7 700,00 euros (3 700,00 euros au compte 6156, 1 300,00 euros au compte 6184, 1 380,00 euros au compte 6262 et 1 320,00 euros au compte 6288) ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement et investissement, vu la facturation du service commun communication, il est nécessaire de prévoir, un prélèvement sur le chapitre 011 d'un montant de - 2 036,86 euros, un complément de recette au chapitre 70 d'un montant de 559,58 euros afin d'abonder le complément d'investissement au chapitre 204 d'un montant de 2 596,44 euros.
- **Considérant** qu'en fonctionnement, afin de réajuster les besoins de la section d'investissement et que le montant prévu au chapitre 014 peut être revu à la baisse, il convient de réaliser un prélèvement d'un montant de - 6 000,00 euros sur le chapitre 014 ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, la recette définitive attendue sur la dotation de solidarité communautaire est supérieure à ce qui avait été initialement budgété, il est possible de prévoir un complément au chapitre 73 pour un montant de 46 000,00 euros ;
- **Considérant** qu'en fonctionnement, compte tenu de l'encaissement de recettes exceptionnelles non prévues correspondant à un versement d'assurance pour le contentieux du parking de la place Chastel, il est possible de procéder à un complément au chapitre 77 et de prévoir en parallèle la dépense correspondante en section d'investissement au chapitre 23 d'un montant de 2 059,78 euros ;
- **Considérant** qu'en section de fonctionnement et en section d'investissement, compte tenu de le besoin d'amortir les frais d'études non suivis de travaux dès l'année 2023, il est nécessaire de prévoir au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et au chapitre 040 en recettes d'investissement (opérations d'ordre) un montant de 90 000,00 euros sur chaque chapitres ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu des besoins supplémentaires au chapitre 21 (bloc bétons (25 170,00 euros), photocopieur pour le CCAS (2 500,00) et rectification d'une écriture de 2020 imputée à tort au chapitre 45 (1 200,00 euros)), il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 21 d'un montant de 28 870,00 euros qui sera abondé par une diminution du chapitre 23 ;
- **Considérant** qu'en investissement, suite au passage d'un convoi exceptionnel la fibre des services techniques ayant été arraché, il était nécessaire de faire intervenir en urgence une entreprise afin de réparer les dégâts causés, il nécessaire de prévoir au chapitre 23 un montant de 15 466,00 euros ;
- **Considérant** qu'en investissement, compte tenu de la mutualisation du service marché public avec la communauté de commune Thiers Dore et montagne, la commune de Thiers réalisant des appels d'offre sous mandat par le biais de groupement de commande et afin de pouvoir refacturer ces appels d'offres, il convient de prévoir les crédits budgétaires permettant le paiement des factures ainsi que la refacturation à la communauté de commune pour la part correspondant au chapitre 4581 en dépenses et au chapitre 4582 en recettes pour un montant de 2 000,00 euros ;

- **Considérant** qu'en investissement suite à une erreur il a été imputé à tort en 2020 au chapitre 4581 en dépenses et au chapitre 4582 en recettes, la somme de 1 200,00 euros correspondant à des travaux du domaine public en lien avec la rampe d'accès du tribunal, il est nécessaire de prévoir au chapitre 4582 en dépenses et au chapitre 4581 en recettes un montant de 1 200,00 euros pour corriger cette écriture ;
- **Considérant** qu'en investissement afin de répondre à la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des abris bus ainsi qu'à l'installation de nouveaux abris-bus, il est nécessaire de prévoir au chapitre 23 un montant de 170 074,80 euros. De plus, le conseil régional utilisant également ces abris bus, il est prévu l'encaissement d'une subvention d'un montant de 93 383,00 euros dont les crédits seront prévus au chapitre 13 ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6156 - Maintenance		+ 3 700,00 €		
D/011/6184 - Formation		+ 1 300,00 €		
D/011/6262 – Frais de télécommunication		+ 1 380,00 €		
D/011/62876 – Remboursement de frais au GFP de rattachement		- 2 036,86 €		
D/011/6288 – Autres services extérieurs		+ 1 320,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	5 616 550,95 €	+ 5 663,14 €		
<i>Chapitre 014 – Atténuation de produits</i>				
D/014/739223 – FPIC		- 6 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 014</i>	289 550,00 €	- 6 000,00 €		
<i>Chapitre 65 – Charges de gestion courantes</i>				
D/65/6512 – Informatique en nuage		- 7 700,00 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	2 482 252,79 €	- 7 700,00 €		
<i>Chapitre 70 – Produits des services</i>				
C/70/70876 – Remboursement de frais par le GFP				+ 559,58 €
<i>Sous total chapitre 70</i>			1 042 109,20 €	+ 559,58 €
<i>Chapitre 73 – Impôts et taxes</i>				
C/73/73212 – Dotation de solidarité communautaire				+ 46 000,00 €
<i>Sous total chapitre 73</i>			15 270 005,00 €	+ 46 000,00 €

<i>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</i>				
C/77/7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion				+ 2 059,78 €
<i>Sous total chapitre 77</i>			446 676,71 €	+ 2 059,78 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement			- 8 036,86 €	+ 48 619,36 €
Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement			- 33 343,78 €	
<i>Sous total chapitre 023</i>	602 237,22 €		- 33 343,78 €	
<i>Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section</i>				
D/042/6811 – Dotations aux amortissements			+ 90 000,00 €	
<i>Sous total chapitre 042</i>	779 000,00 €		+ 90 000,00 €	
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement			+ 56 656,22 €	
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT			+ 48 619,36 €	+ 48 619,36 €
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 13 – Subventions amortissables</i>				
C/13/1312 – Subvention Région				+ 93 383,00 €
<i>Sous total chapitre 13</i>			1 345 595,43 €	+ 93 383,00 €
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/2041511 – Subventions d'équipement au GFP			+ 2 596,44 €	
<i>Sous total chapitre 204</i>	358 131,10 €		+ 2 596,44 €	
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>				
D/21/2152 – Installation de voirie			+ 1 200,00 €	
D/21/21578 – Autre matériel et outillage de voirie			+ 25 170,00 €	
D/21/2183 – Matériel informatique			+ 2 500,00 €	
<i>Sous total chapitre 21</i>	523 858,33 €		+ 28 870,00 €	

<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
D/23/2312 – Agencements et aménagement de terrains		+ 170 074,80 €		
D/23/2313 – Constructions		- 66 968,02 €		
D/23/2315 – Installation, matériel et outillage technique		+ 15 466,00 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	<i>4 150 715,82 €</i>	<i>+ 118 572,78 €</i>		
<i>Chapitre 4581 – Opération sous mandat</i>				
C/45/45810001 – Opération sous mandat Rampe accès Tribunal				+ 1 200,00 €
D/45/45810525 – Opération sous mandat Groupement de commande TDM		+ 2 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 4581</i>	<i>0,00 €</i>	<i>+ 2 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>+ 1 200,00 €</i>
<i>Chapitre 4582 – Opération sous mandat</i>				
D/45/45820001 – Opération sous mandat Rampe d'accès Tribunal		+ 1 200,00 €		
C/45/45820525 – Opération sous mandat Groupement de commande TDM				+ 2 000,00 €
<i>Sous total chapitre 4581</i>	<i>0,00 €</i>	<i>+ 1 200,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>+ 2 000,00 €</i>
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 153 239,22 €		+ 96 583,00 €
Dépenses et recettes d'ordre d'investissement				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				
D/021 – Virement à la section d'investissement				- 33 343,78 €
<i>Sous total chapitre 021</i>			<i>602 237,22 €</i>	<i>- 33 343,78 €</i>
<i>Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre section</i>				
D/040/28031 – Amortissement des frais d'études				+ 90 000,00 €
<i>Sous total chapitre 040</i>			<i>779 000,00 €</i>	<i>+ 90 000,00 €</i>
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				+ 56 656,22 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 153 239,22 €		+ 153 239,22 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** la décision modificative n°4 du budget principal ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,



Stéphane RODIER